La Traversée des Coteaux Artésiens

1. Règlement

**Organisation**

La Traversée des coteaux Artésiens se déroulera le dimanche 21 octobre 2018, organisée conjointement par Athlé Santé Loisirs Lens Agglo et Les randonneurs du pays d'Artois en partenariat avec le Parc d'Olhain, la Mairie de Mont Saint Eloi et le département du Pas de Calais.

**Programme**

* Retrait des dossards au Mont Saint Eloi à partir de 7 h et au parc d'Olhain à partir de 8 h.
* Départ des navettes du Mont Saint Eloi à 8 h
* Echauffement marche nordique en musique 8 h 50
* Départ marche nordique 9 h
* Départ randonnée 9 h 5
* Etirement à partir de 12 h

**Inscriptions**

Etre né avant 2003 pour la marche nordique. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale. **Le certificat médical n’est pas obligatoire** mais tout(e) participant(e) par son inscription, reconnaît s’être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence.

Les inscriptions peuvent se faire soit :

* Par Internet :  avec paiement sécurisé,
* Par papier en complétant l’inscription téléchargeable ici et à renvoyer avant le 16 octobre 2018 (minuit), à l’adresse suivante : Athlé Santé Loisirs lens Agglo, Stade Léo Lagrange 62300 Lens
* Eventuellement sur place, au parc d'Olhain le jour même  
  Les droits d’inscription seront majorés de 2 €

 Droit d’inscription par marcheur :   
6 € (dont 1 € pour les écoles au Burkina Faso)

**Navettes**

Pour les participants qui en feront la demande lors de l'inscription, l'organisation mettra à disposition des navettes : coût supplémentaire 4€   
Les navettes partiront de Mont Saint Eloi devant l'Abbaye à 8 h et emmèneront les marcheurs vers le point de départ. Les inscriptions sur place ne seront pas prioritaires.

**Retrait des dossards**

Les participants à la marche pourront retirer leur dossard au parc d'Olhain à la salle des trappeurs de 8 h à 8 h 45, le jour de la manifestation et la veille de 14 h à 16 h à l’accueil. Le port du dossard sur la poitrine sera obligatoire, des épingles doivent être prévues par les participants pour accrocher le dossard.   
Toute personne sans dossard ne pourra participer à la marche.

**Rétractation**

Il n’y aura pas de remboursement en cas de forfait. L’organisation autorise le transfert de dossard à un autre concurrent sous réserve de se conformer au règlement et d’informer l’organisateur pour validation des changements.

**Assurance**

L’organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l’épreuve. La participation se fait sous l’entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l’épreuve.  
**Il incombe aux participants de s’assurer qu’ils disposent d’une assurance individuelle accident les couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation.**

**Sécurité**

Une personne de l'organisation ouvrira le parcours et une autre le fermera en vélo. En cas d’accident d’une personne, tout concurrent est tenu de porter assistance et de prévenir au plus vite l’organisation   
au N° suivants 06 06 41 03 63 et 06 77 01 81 18

Rappel du n° d'urgence le 112

**Equipement**

Chaque marcheur nordique doit posséder ses propres bâtons (prêts de bâtons dans la limite des stocks disponible en échange d'une pièce d'identité).   
Chaque marcheur doit être à même de gérer son autosuffisance durant toute la marche.

**Ravitaillement**

Café thé viennoiserie avant le départ à la salle des trappeurs du parc d'Olhain.

Les marcheurs bénéficieront d’un ravitaillement à 10 km environ dans la salle des sports de Servins.  
à l’arrivée à Mont Saint Eloi, les marcheurs auront droit à une petite restauration avec des produits du terroir.

**Récompense**

Les clubs les plus représentés se verront récompensé par une coupe.

Les dossards seront tirés au sort lors d'une tombola. Les lots seront distribués à l'arrivée à Mont saint Eloi.

**Annulation/Neutralisation**

En cas de force majeure, « vigilance orange » Météo France, catastrophes naturelles, arrêté préfectoral ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l’organisateur se réserve le droit d’annuler ou de neutraliser l’épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Droit à l'image**

Les participants acceptent l’exploitation par l’organisation des prises de son, images et photos prises sur les lieux de la manifestation, ceci sans limitation dans le temps, de support, de quantité ou de mode de diffusion.  
Ceci comprend le droit d’utilisation sans frais de toutes photos ou images vidéo prises sur chacune des étapes pour toute utilisation informative, commerciale, promotionnelle ou publicitaire dans tout type de support, y compris internet. Tout participant souhaitant bénéficier de son droit à l’image devra le faire savoir à l’organisation.

**Charte éthique**

Tout inscrit s'engage à respecter, sans réserve, les recommandations suivantes :  
- Marcher sur le côté droit du parcours afin de faciliter le dépassement par la gauche des marcheurs plus rapides que vous.  
- Ne pas courir même pour rattraper des amis, collègues ou autres marcheurs.  
- N'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, sans couper.  
- Chiens, bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, à l’exception de l’organisation.  
- Porter assistance à toute personne le nécessitant.  
- Ne rien jeter au sol pour protéger l’environnement. Conserver les déchets : ils pourront être déposés au ravitaillement au niveau des poubelles pré-positionnées.  
- Se conformer en toutes circonstances aux règles de circulation - code de la route.